



# DEUXIEME MORT EN 3 MOIS AU CRA DE VINCENNES

Après la mort de M. au CRA de Vincennes en mai dernier, nous avons appris il y a quelques jours qu'une autre personne était décédée au CRA. Il s'agit d'une personne qui, apparemment après une tentative de suicide, a été envoyée à l'hôpital, et y est morte 10 jours plus tard, le 21 août.

Selon une interview du coordinateur de l'ASSFAM (l'asso qui intervient dans le CRA) publiée par Radio France, le médecin du CRA avait fait 2 certificats attestant de l'incompatibilité de l'état de santé de la personne avec la rétention. Toujours d'après le coordinateur, l'ASSFAM avait fait une demande de mise en liberté qui avait été rejetée par le JLD, en première instance puis en appel. Ils avaient aussi saisi la préfecture pour demander sa libération : la préfecture avait refusé. Enfin le JLD avait à nouveau prolongé sa rétention le 20 août, alors même qu'il était à l'hôpital ; il décédait le jour suivant.

La préfecture, comme les différents juges de la liberté et de la détention qui ont rejeté les DML et prolongé la rétention, savaient que cette personne était dans un état de santé grave. Le médecin du CRA l'avait dit, l'ASSFAM l'avait dit, l'hôpital l'avait dit. Il l'avait probablement dit lui-même, ce qui n'avait sans doute pas changé grand-chose vu comment les personnes retenues n'ont pas le droit à la parole pendant les audiences devant le JLD.

# DEUXIEME MORT EN 3 MOIS AU CRA DE VINCENNES

Après la mort de M. au CRA de Vincennes en mai dernier, nous avons appris il y a quelques jours qu'une autre personne était décédée au CRA. Il s'agit d'une personne qui, apparemment après une tentative de suicide, a été envoyée à l'hôpital, et y est morte 10 jours plus tard, le 21 août.

Selon une interview du coordinateur de l'ASSFAM (l'asso qui intervient dans le CRA) publiée par Radio France, le médecin du CRA avait fait 2 certificats attestant de l'incompatibilité de l'état de santé de la personne avec la rétention. Toujours d'après le coordinateur, l'ASSFAM avait fait une demande de mise en liberté qui avait été rejetée par le JLD, en première instance puis en appel. Ils avaient aussi saisi la préfecture pour demander sa libération : la préfecture avait refusé. Enfin le JLD avait à nouveau prolongé sa rétention le 20 août, alors même qu'il était à l'hôpital ; il décédait le jour suivant.

La préfecture, comme les différents juges de la liberté et de la détention qui ont rejeté les DML et prolongé la rétention, savaient que cette personne était dans un état de santé grave. Le médecin du CRA l'avait dit, l'ASSFAM l'avait dit, l'hôpital l'avait dit. Il l'avait probablement dit lui-même, ce qui n'avait sans doute pas changé grand-chose vu comment les personnes retenues n'ont pas le droit à la parole pendant les audiences devant le JLD.





Pourtant, les juges, la préf et les flics ont sciemment décidé d'ignorer la situation et de tranquillement poser leur cachet en bas d'un papier qui dit que non, décidément, il n'y a manifestement aucun problème, et Monsieur X peut bien repartir pour une autre tournée de 30 jours de rétention. Est-ce qu'ils savent même qu'il est mort le lendemain ?

Ca fout la rage, ça fout la rage pour lui et pour sa famille en premier lieu, et pour toutes ces morts qui ne comptent pas ; ça fout la rage de voir que personne n'est tenu pour responsable de sa mort, ni les institutions et le système d'enfermement, ni les personnes qui les incarnent.

Faut bien dire aussi que ça fout la rage de voir que l'ASSFAM n'a pas cru bon de communiquer sur ce qu'il s'était passé que le 6 septembre, 15 jours après le décès, en passant rapidement sur les faits dans une question d'un journaliste, perdue tout à la fin d'un article. Ils n'ont pas cru bon non plus d'informer les autres prisonniers de la mort de leur co-retenue.

C'est le deuxième mort en 3 mois au CRA de Vincennes. Les violences des keufs et les humiliations continuent tous les jours, malgré les luttes menées par les prisonniers (2 grèves de la faim ces dernières semaines).

Les expulsions, l'isolement, la bouffe pourrie et les cachetons font le quotidien des retenus. On a pas encore beaucoup d'infos sur la mort d'il y a un mois. Mais on sait que tout décès dans cette taule pour sans-papiers n'est pas un simple accident : c'est le CRA même qui continue à tuer.

**A BAS LES CRA, À BAS LA JUSTICE COMPLICE !**

Pourtant, les juges, la préf et les flics ont sciemment décidé d'ignorer la situation et de tranquillement poser leur cachet en bas d'un papier qui dit que non, décidément, il n'y a manifestement aucun problème, et Monsieur X peut bien repartir pour une autre tournée de 30 jours de rétention. Est-ce qu'ils savent même qu'il est mort le lendemain ?

Ca fout la rage, ça fout la rage pour lui et pour sa famille en premier lieu, et pour toutes ces morts qui ne comptent pas ; ça fout la rage de voir que personne n'est tenu pour responsable de sa mort, ni les institutions et le système d'enfermement, ni les personnes qui les incarnent.

Faut bien dire aussi que ça fout la rage de voir que l'ASSFAM n'a pas cru bon de communiquer sur ce qu'il s'était passé que le 6 septembre, 15 jours après le décès, en passant rapidement sur les faits dans une question d'un journaliste, perdue tout à la fin d'un article. Ils n'ont pas cru bon non plus d'informer les autres prisonniers de la mort de leur co-retenue.

C'est le deuxième mort en 3 mois au CRA de Vincennes. Les violences des keufs et les humiliations continuent tous les jours, malgré les luttes menées par les prisonniers (2 grèves de la faim ces dernières semaines).

Les expulsions, l'isolement, la bouffe pourrie et les cachetons font le quotidien des retenus. On a pas encore beaucoup d'infos sur la mort d'il y a un mois. Mais on sait que tout décès dans cette taule pour sans-papiers n'est pas un simple accident : c'est le CRA même qui continue à tuer.

**A BAS LES CRA, À BAS LA JUSTICE COMPLICE !**

